

## CONDAMNATION

A l'issue d'une délibération qui s'est prolongée jusqu'au bout de la nuit de mardi à mercredi, la Cour spéciale militaire a condamné à 19 ans de réclusion et 30 millions de francs d'amende le soldat Christ Cabrel Mambana Malekou coupable du meurtre d'un autre soldat fin 2019.

**Page 9**

## ACCORD

Gabon et FMI viennent de parvenir à un accord sur un programme de trois ans au titre du Mécanisme élargi de crédit (MEDC) à soumettre prochainement aux instances du Fonds. Dans le même temps, notre pays se félicite du succès du récent emprunt obligataire sur le marché sous-régional.

**Page 6**

## EXÉCUTIF

Sous la haute présidence de SE Ali Bongo Ondimba, président de la République, chef de l'Etat, le Conseil des ministres se tient ce jeudi 10 juin 2021 à 10 heures. Tous les membres du gouvernement présents sur le territoire national doivent prendre part à cette réunion.

# EYEGHE NDONG CHEZ LE PRÉSIDENT !

**L'ANCIEN** Premier ministre et figure de la Coalition pour la nouvelle République (CNR, opposition radicale) Jean Eyeghe Ndong a été reçu hier par le président Ali Bongo Ondimba. Une rencontre pour "un dialogue franc et constructif", selon le chef de l'Etat. "Les Gabonais doivent se parler", a renchéri l'ancien chef du gouvernement. De là à imaginer un retour de ce dernier au sein de la majorité... SDG et RV, eux, s'apprêtent à intégrer le PDG.

**Pages 2 & 3**



## POUR MOI QUOI...

Qu'est-ce qui différencie dans le mode opératoire gangsters et prédateurs des deniers publics ?

Rien. Tous, des gangsters de la pire espèce. Lisez le compte rendu de la session de la Cour criminelle spécialisée ou CCS paru hier dans notre Premier grand quotidien et vous serez édifiés. Comme après un casse, voilà de hauts fonctionnaires qui s'asseyent pour le partage du "butin". Du PCA au DG en passant par leurs "parapluies", tous sont mouillés. Incroyable...

Cependant, nous voilà bien éclairés sur les méthodes des grands voleurs de la République. On comprend maintenant qu'au Gabon, on "sponsorise" l'ascension des mecs à des postes à fric pour en retour se servir à volonté. Et les promus le savent. C'est un réseau tentaculaire bien huilé. À preuve, nos magistrats n'ont vu que du feu au point qu'ils ont eu du mal à démêler les fils de l'écheveau. Le verdict de la Cour criminelle spécialisée de mardi l'atteste. En face d'eux quoi faire d'un exécutant et d'un pâtre bougre ? Eh bien prononcer un sursis et un non-lieu. Le grand perdant, c'est le contribuable gabonais. Au suivant... Seulement, avec ce premier procès, on a appris comment ces choses-là fonctionnent au pays. C'est comme ça certes, mais ce qu'on souhaite désormais, c'est prendre son courage et mettre fin à cette prédation qui continue à ruiner nos ambitions légitimes de faire du Gabon un pays émergent. Lui, le Présida a cette volonté, pourquoi ne le suit-on pas ?

En tout cas, nous au quartier, on est profondément choqués par la tournure que prennent les événements quoi

...**MAKAYA**



## PORTONS UN MASQUE

PROTÉGEONS NOTRE SANTÉ, RESPECTONS LES GESTES BARRIÈRES



1 Se laver fréquemment les mains avec un désinfectant à base d'alcool ou de l'eau et du savon.



2 Eternuer ou tousser en se couvrant la bouche et le nez avec le coude fléchi ou un mouchoir. Jeter immédiatement le mouchoir et se laver les mains.



3 Eviter tout contact étroit avec une personne ayant de la fièvre et de la toux.



4 Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades.



5 Nettoyez les objets et les surfaces souillées.

**ATTENTION** Si vous présentez des symptômes de la grippe de retour d'un pays atteint par l'épidémie : Appelez le 1410 Numéro gratuit